

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 23 mars 2017

Etaient présents : Véronique MASSON, Marc FONTAINE, Bernard LEMANISSIER, Jean-Paul DELALANDE, Maryline HÉLIARD, Claude MARTIN, Benoit MAUGER, Evelyne OZOUF, Stéphane PÉTRI.

Absents Excusés : Céline CASTEL, Danielle DUBERT, Patricia LEROUX, Béatrice TURBATTE, François CHESNEL.

Pouvoirs : Béatrice TURBATTE à Véronique MASSON.
François CHESNEL à Marc FONTAINE.
Danielle DUBERT à Bernard LEMANISSIER.

1/ ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Marc FONTAINE est élu secrétaire de séance.

3/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Madame MASSON, le Maire, présente le compte administratif 2016.

Les résultats comptables sont les suivants :

- <u>Section de Fonctionnement</u> :	Recettes 2016 :	250 737.14 €
	Dépenses 2016 :	206 001.77 €
	Résultat 2016 :	44 735.37 €
	Excédent cumulé :	331 061.92 €
- <u>Section d'Investissement</u> :	Recettes 2016 :	14 502.49 €
	Dépenses 2016 :	109 608.19 €
	Résultat 2016 :	- 95 105.70 €
	Déficit cumulé :	61 380.56 €

Le Maire s'étant retiré, Monsieur Jean-Paul DELALANDE, doyen d'âge met au vote le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
ADOpte le Compte Administratif 2016.

Affectation des résultats 2016

Après avoir entendu et voté le Compte Administratif de l'exercice 2016,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DÉCIDE d'affecter les résultats de la manière suivante :

Excédent à reporter en Investissement Dépenses au BP 2017 (compte 001) :	61 380.56€
Besoin de financement en investissement recettes (compte 1069) :	61 380.56€

Excédent à reporter en Fonctionnement Recettes au BP 2017 (compte 002) :	269 681.39 €
(331 061.92€ - 61 380.56€)	

4/ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016

Madame MASSON, revenue en séance, soumet au vote du Conseil le Compte de Gestion tenu par le

Trésorier, dont les résultats sont strictement identiques à ceux du Compte Administratif.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ADOpte le Compte de Gestion 2016.

5/ TAUX D'IMPOSITION

Madame MASSON propose de reconduire les taux d'imposition votés en 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
VOTE les taux des impôts locaux comme suit :

Taxe d'Habitation :	8,63 %
Taxe Foncière sur Propriétés Bâties :	21,54 %
Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties :	22,44 %

6/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

La section de fonctionnement est présentée en équilibre à un niveau de **477 105 €** en dépenses et en recettes.

La section d'investissement s'équilibre à **187 591 €** en dépenses et en recettes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ADOpte les chapitres de ce budget 2017.

7/ DÉLIBÉRATION sur l'évolution des indemnités des élus

Le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de 2 facteurs :

- L'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 2022.
- La majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0.06% au 1^{er} février 2017.

Après cet exposé, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le montant des indemnités à 23% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le maire et à 8.25% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les adjoints.

8/ DELIBERATION sur la contribution au SIVOM

Le 18 novembre 2016 a été créé le SIVOM Éducation, Enfance, Jeunesse.

Les communes adhérentes attribuent une contribution 2017 à ce SIVOM.

Pour la commune de ROSEL, cette contribution s'élève à 53 792€ et sera versée par douzième.
Dès début 2017 une somme de 8 965.33€ a été versée au syndicat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser cette somme au SIVOM.

9/ DÉLIBÉRATION sur le tarif des concessions cimetières

La dernière délibération sur les tarifs des concessions du cimetière date de 1999. Le conseil municipal décide de prendre une nouvelle délibération tout en laissant le tarif actuel pour une concession trentenaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter le tarif de 155€ pour la concession d'une durée de 30 ans.

10/ DÉLIBÉRATION sur la durée des amortissements

La commune de ROSEL n'a pas d'obligation à amortir ces investissements. Seules les dépenses inscrites au compte 202 sont obligatoirement amorties. En 2016, un fonds de concours apporté à la communauté de communes « Entre Thue et Mue » (participation de la commune à l'enfouissement des réseaux au hameau de GRUCHY et au bourg de ROSEL et travaux de voirie) est inscrit sur ce compte pour une somme de 85 050€. Me Le Maire propose un amortissement sur 5 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'amortir sur 5 ans cette dépense.

11/ DÉLIBÉRATION sur la demande de subvention : Dotation de soutien à l'investissement public local(DSIL)

Suite au dernier conseil municipal décidant la réalisation de travaux d'amélioration du confort et de l'efficacité énergétique de la mairie et de la mise en accessibilité du presbytère, Me Le Maire envisage solliciter la DSIL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à solliciter cette subvention.

12/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EAU-ASSAINISSEMENT 2016

Madame MASSON, Maire, présente le Compte Administratif Eau Assainissement 2016.

Les résultats comptables sont les suivants :

<u>Section de Fonctionnement</u> :	Recettes 2016 :	41 922.74 €
	Dépenses 2016:	39 229.65 €
	Excédent 2016 :	2 693.09 €
	Excédent cumulé :	128 126.65 €

<u>Section Investissement</u> :	Recettes 2016 :	25 903.00 €
	Dépenses 2016 :	16 655.00 €
	Excédent 2016 :	+ 9 248.00 €
	Excédent cumulé :	80 679.12 €

Le Maire s'étant retiré, Monsieur Jean-Paul DELALANDE met au vote le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
ADOpte le Compte Administratif 2016.

13/ VOTE DU COMPTE DE GESTION EAU-ASSAINISSEMENT 2016

Madame MASSON, revenue en séance, soumet au vote du Conseil le Compte de Gestion eau assainissement, tenu par le Trésorier dont les résultats sont strictement identiques à ceux du compte administratif eau assainissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ADOpte le Compte de Gestion eau assainissement 2016

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.